

Affaires juridiques
CLR/n°15-308

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 6 juillet 2015

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie ; M. Laurent Brunereau ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Isabelle Laffez ; M. Yves Lauvergeat ; Mme Sarah Lefevre ; Mme Nathalie Moreau ; Mme Claude Ophèle ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

A donné procuration en cours de séance

M. Marc Desmet à Mme Florence Alazard.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap, de l'égalité et de la diversité ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Chasseguet, directeur du Cabinet ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrice Diot, directeur de l'UFR médecine ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; Mme Elise Laumonier, agent comptable ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 20 avril 2015

Mme Cornu-Bernot demande une modification (p.3) dans le débat sur l'autorisation de contracter un emprunt. Elle souhaite la suppression de la phrase « *M. le Président et M. Gabette soulignent qu'il ne faut pas lier le gel de 19 postes à l'emprunt* » et son remplacement par « *M. le Président et M. Gabette confirment qu'il n'y a pas de liens entre le gel de 19 postes et l'emprunt* ».

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu tel que modifié en séance (cf. P. J.).

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Bilan social 2014

Mme Ruilier présente un bilan social synthétique (cf. P. J.), afin de mettre en valeur les données les plus significatives :

- Au 31 décembre 2014, l'Université compte 2 449 agents, se répartissant en 1 346 enseignants-chercheurs et enseignants, et 1 103 BIATSS, pour 25 305 étudiants.
- S'agissant du personnel en situation de handicap, il faut souligner les efforts de l'établissement, puisque le taux d'emploi de ces personnels s'élève désormais à 3,31% contre 1,8% au niveau national, en nette progression depuis 2011. Toutefois, il s'agit essentiellement de personnel de catégorie C et des efforts restent donc à accomplir pour accroître les recrutements en catégorie A et B.
- L'âge moyen des personnels est de 43,1 ans.
- La grande majorité des personnels, plus de 2 000, résident à Tours ou en Indre-et-Loire, tandis que 250 résident en-dehors de la Région Centre, dont 137 en Ile-de-France.
- La masse salariale totale a atteint 156 M € sur l'année.

M. le Président précise que l'ensemble des chiffres du bilan est disponible sur notre internet.

Mme Delaunay rappelle que la loi oblige les établissements à avoir une présentation comparée femmes-hommes dans leur bilan social. Elle souhaite de plus qu'on ne se limite pas au constat de statistiques sexuées, mais que celles-ci fassent à l'avenir l'objet d'analyses plus approfondies.

Le Conseil approuve à l'unanimité le bilan social 2014.

2 – Rapport sur l'exécution du schéma directeur pluriannuel handicap

Monsieur le Président rappelle que le schéma directeur pluriannuel handicap de l'Université François-Rabelais a été adopté l'an dernier et que la loi impose la présentation d'un bilan annuel devant le conseil d'administration.

Mme Delaunay détaille le rapport d'activité 2014-2015 (cf. P. J.) :

- 274 étudiants ont été accompagnés par la mission en 2014-2015 contre 82 en 2009, avec un taux de réussite aux examens atteignant 66% en 2013-2014.
- 114 000 € ont été consacrés aux aides humaines et 67 000 € dédiés aux aides matérielles.
- Les travaux d'accessibilité des locaux se sont élevés à 770 000 €.
- La mise en place de l'agenda d'accessibilité, programmée pour les 9 prochaines années, débutera en septembre 2015.

M. Houpert souligne la nécessité de sensibiliser tous les collègues au problème des étudiants handicapés dans leurs études alors qu'ils sont parfois brillants.

Mme Delaunay précise que la formation des nouveaux enseignants-chercheurs vise à une sensibilisation à la situation des étudiants handicapés, mais il est envisageable d'y intégrer un module plus spécialisé traitant des différents « dysfonctionnements ». Il y a à l'Université d'Orléans un enseignant-chercheur spécialisé dans ces sujets qui pourrait s'en charger.

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport sur l'exécution du schéma directeur pluriannuel handicap.

3 – Lettre de cadrage budgétaire 2016

Monsieur le Président présente les points essentiels de la lettre de cadrage budgétaire 2016 (cf. P.J.). Il insiste notamment sur la nécessité pour l'établissement de continuer à se développer en préservant sa capacité à investir, en dépit des contraintes économiques. De ce fait, l'idée est de construire le budget en partant de la capacité d'autofinancement (CAF) souhaitée.

Il présente ensuite les hypothèses relatives aux dépenses et aux recettes de fonctionnement :

- En matière de recettes, si les dotations d'Etat devraient être stables, quelques incertitudes pèsent sur les ressources propres de l'université. L'objectif est donc de tableer sur des

ressources propres globalement stables, tout en faisant preuve de volontarisme en matière de formation continue, afin d'en augmenter les recettes.

- S'agissant des dépenses,
 - o les travaux de réhabilitation énergétique programmés devraient permettre de limiter l'accroissement du coût des fluides et les groupements d'achats pourraient permettre de limiter l'augmentation de ce poste à 1%.
 - o Les dépenses de personnel atteignent 82,17% de la masse salariale versée par l'Etat, majorée des ressources propres, soit plus que les 80% préconisés par le Ministère. Comme annoncé précédemment, il est donc prévu de geler 5 postes d'enseignants-chercheurs et de réduire de 2 000 le nombre d'heures complémentaires.
 - o En ce qui concerne la recherche, l'élément important du budget 2016 est l'achat pour 1,8 M € des premiers équipements attendus au titre du contrat de plan Etat-Région (CPER).
 - o Pour la formation, tous les seuils resteront strictement identiques à ce qu'ils étaient cette année.
 - o Le fonds de roulement sera mobilisé à hauteur de 2,8 M € pour réaliser un programme pluriannuel de rénovation de l'électricité du site des Tanneurs.
 - o Un ingénieur en énergétique va être recruté. Il sera chargé de conduire des études destinées à améliorer nos locaux, dans une perspective de développement durable. L'emploi ainsi créé devra permettre de réaliser des économies d'énergie qui allègeront les charges de fonctionnement de l'Université.

Mme Alazard juge cette lettre sans surprise. Elle y retrouve l'habituelle mise en cause de la masse salariale qui empêcherait l'Université de se développer. Les objectifs en dépenses et en recettes lui semblent vagues. Elle s'attend à une dégradation des conditions de fonctionnement et par là des conditions d'études.

M. le Président souligne que les emplois gelés ne sont pas perdus. Ils existent toujours et pourront être réutilisés un jour. Mais il est clair que leur gel est nécessaire à l'équilibre du budget 2016.

M. Wolf s'inquiète de la baisse, pour la troisième année consécutive, du nombre d'heures d'enseignement, alors que les effectifs étudiants croissent de manière soutenue. Pourtant, des efforts ont été faits avec des fermetures d'enseignements qui ont limité le choix d'options. Le risque de compliquer l'accueil des étudiants est sérieux. Il aurait été intéressant d'avoir un bilan sur les formations touchées par ces fermetures, afin d'en mesurer les conséquences sur la réussite des étudiants. Il souligne par ailleurs que la décision de la Ville de Tours de mettre fin au prêt gratuit de salles ouvre sans doute des opportunités en matière de location de locaux.

M. le Président souligne que la diminution reste inférieure à 1 %. On sait qu'il existe encore des options avec très peu d'étudiants, c'est sans doute là qu'il faut chercher les économies.

Mme Alazard rappelle que le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter et on sait que cela va durer pour des raisons démographiques. Elle juge donc périlleux de diminuer, même modestement, les heures d'enseignement.

M. Roncin rappelle qu'en 2013-2014 il y a eu un dialogue de gestion avec les composantes et un ajustement des crédits aux charges réelles. Pour celles dont les effectifs étaient à l'époque en baisse, ce sera bien la troisième année consécutive de diminution, mais pas pour les autres.

M. Desmet a l'impression qu'on a de plus en plus besoin de gens pour piloter l'Université et que ces recrutements se font aux dépens des emplois nécessaires à la recherche et à l'enseignement, qui constituent quand même le cœur du métier.

M. le Président s'inscrit en faux contre cette affirmation. Il rappelle que l'Université de Tours est dans la moyenne nationale pour les emplois d'enseignants-chercheurs, alors qu'elle est sous dotée en personnel BIATSS. Il est donc logique de geler des emplois d'enseignants-chercheurs. Il considère que les enseignants-chercheurs sont là avant tout pour chercher et enseigner, plutôt que pour faire de l'administration. Mais cela implique alors qu'il y ait des BIATSS pour faire le travail administratif. Il souligne que l'investissement en personnels BIATSS nécessité par la mise en place de l'application SIHAM permettra à terme de redéployer des emplois BIATSS quand l'application sera opérationnelle.

Le Conseil approuve par 13 voix pour, 2 contre et 3 abstentions la lettre de cadrage budgétaire 2016.

POLITIQUE GENERALE

Informations du président

1 – Création de la COMUE

M. le Président indique que le décret de création est actuellement à la signature du Premier ministre. Sa parution est espérée à la mi-juillet.

2 – Création d'un grand établissement de la région Centre-Val de Loire

M. le Président souhaite clarifier la rumeur qui court, selon laquelle l'Université de Tours se regrouperait avec l'Université d'Orléans et l'INSA Centre-Val de Loire dans un grand établissement. Il s'agit d'un vœu du conseil d'administration de l'Université d'Orléans dont il donne lecture. L'idée avait été évoquée par M. Riehl, vice-président du conseil régional, dans un conseil d'administration de la COMUE. Pour sa part, il avait indiqué que le moment lui paraissait mal choisi alors que la COMUE Léonard de Vinci se met en place. De surcroît, le conseil va être appelé à voter aujourd'hui sur une convention cadre réglant la concertation et la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre région. Enfin, il lui semble que seule la prochaine équipe présidentielle et le prochain conseil d'administration auront la légitimité pour traiter une question de cette importance.

M. Lauvergeat rappelle le texte adopté par le CESER, texte qui va dans le même sens, mais à l'horizon 2018. Il pense que la création d'un grand établissement dans notre région est nécessaire, notamment dans la perspective d'une nouvelle candidature ISITE. En revanche, la mise en place de la COMUE est à l'heure actuelle prioritaire, ce qui justifie la perspective de 2018 pour la création du grand établissement.

M. Roncin estime que ces rumeurs jettent le trouble parmi les collègues, alors que nous sommes en train de mettre en place une COMUE. Elles envoient aussi un très mauvais signal à nos autres partenaires de la COMUE. C'est pourquoi nous devons être très prudents dans notre communication.

Affaires financières

Compte rendu de la commission des moyens

M. Roncin présente le compte rendu (cf. P. J.).

La commission a pris acte de la lettre de cadrage budgétaire 2016.

La commission a entendu une présentation de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

La commission a approuvé :

- des tarifs dérogatoires de remboursement de frais de déplacement ;
- une correction de l'actif et de sa durée d'amortissement ;
- le bonus accordé aux enseignants pour le développement d'unités d'enseignement en anglais ;
- les annexes financières de diplômes délocalisés.

Le Conseil approuve à l'unanimité les mesures ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

Ressources humaines

1 – Utilisation des emplois vacants « au fil de l'eau »

M. le Président rappelle que ces emplois vacants « au fil de l'eau » sont peu nombreux et qu'ils sont généralement pourvus par des ATER. L'enseignement est privilégié dans ces demandes de postes d'où le nombre élevé d'ATER.

Mme Alazard souligne que ces postes ouverts en cours d'année ne bénéficient pas du vivier normal de recrutement. De plus, elle regrette que les conseils centraux de l'établissement se prononcent avant que les conseils de composante aient siégé.

M. le Président fait observer que les dates des conseils centraux sont connues longtemps à l'avance. Il appartient donc aux autres instances, dont les conseils de composantes, d'y adapter leurs propres calendriers. Ceci dit on enregistre des vacances de postes à tout moment dans l'année, le « fil de l'eau » est donc inévitable.

M. le Président passe ensuite en revue la liste de ces postes (cf. P. J.).

Mme Alazard s'interroge sur l'absence, qu'elle juge inquiétante, du poste précédemment occupé par M. Pierre et pourvu depuis 3 ans par un ATER.

M. Buron précise que la décision a déjà été prise de le pourvoir par un ATER.

Mme Alazard relève aussi que le poste de professeur d'histoire contemporaine (22^e section) précédemment occupé par M. Chasseigne est proposé en histoire médiévale (21^e section) avec un profil de recherche en histoire de l'alimentation. Cela mettrait l'enseignement et la recherche dans le domaine de l'histoire contemporaine en situation délicate, puisqu'on ne peut faire de thèse à Tours que dans le domaine de l'alimentation. Pourtant, il serait possible de donner un autre profil à ce poste en le rattachant à l'équipe CETHIS.

M. le Président souligne qu'il n'appartient pas à un conseil de composante de déterminer la stratégie de l'Université, c'est le rôle des conseils centraux. Le profil du poste s'inscrit pleinement dans la recherche. Les besoins du Département en enseignement d'histoire contemporaine sont couverts, c'est l'histoire pour l'AES qui nécessite des moyens. Or, on sait, d'une part, que l'AES intéresse médiocrement les collègues historiens, et d'autre part, qu'une réforme de l'AES est à l'étude, qui pourrait modifier sensiblement les besoins en histoire contemporaine.

Mme Alazard insiste sur le fait que la majorité des historiens est défavorable à la proposition. Elle regrette le choix de niches fait par l'Université et doute de sa pertinence à long terme. Elle constate que deux postes ont été pris en histoire contemporaine au profit de l'équipe « histoire de l'alimentation ».

Mme Cornu-Bernot fait part des préoccupations des historiens telles qu'elles se sont manifestées lors du conseil de l'UFR arts et sciences humaines.

M. le Président souligne que les historiens n'ont pas réussi au fil des années à faire émerger un projet en raison de leur incapacité à se mettre d'accord.

M. Lesigne insiste sur la volonté politique de l'Université de bâtir des thématiques pluridisciplinaires, ce qui est le contraire de niches.

Le Conseil approuve par 12 voix pour, 5 contre et 1 abstention l'utilisation proposée du poste n°2 (professeur de 22^e section).

Le Conseil approuve par 16 voix pour et 2 abstentions l'utilisation des autres emplois vacants.

2 – Réorganisation des services informatiques

M. Gabette présente le projet de réorganisation des services informatiques. Il rappelle que l'objectif majeur est de permettre la réalisation de projets transversaux tout en maintenant un service de proximité efficace.

Concernant la démarche, un groupe de travail a été constitué avec les responsables administratifs de composantes et les responsables informatiques des composantes. La première tâche de ce groupe a consisté à réaliser une cartographie des missions des informaticiens, et la seconde au recensement des souhaits d'évolution de leurs missions exprimés par les informaticiens. Ceux-ci ont unanimement souhaité aller vers des sujets plus collaboratifs et de plus haut niveau, leur permettant de progresser professionnellement.

Les services sont désormais organisés en 4 pôles rattachés hiérarchiquement à la Direction des technologies de l'information et de la coordination (DTIC). Le programme de travail sera arrêté chaque année lors des entretiens individuels réalisés par les responsables administratifs des composantes, sur la base des orientations stratégiques votées par les directeurs de composantes.

Cette nouvelle organisation permettra de porter les projets des composantes et de réaliser plus de projets transversaux, tout en accordant toujours la priorité à l'assistance aux utilisateurs.

Il est précisé que les informaticiens restent en poste dans leur composante et sont fonctionnellement rattachés à leur composante. Un coordonnateur est créé, qui assurera le lien entre la DTIC et les 4 pôles.

M. le Président insiste sur son engagement de protéger les intérêts des composantes.

En réponse à Mme Laffez, M. Roncin souligne que, légalement, l'emploi reste à l'IUT, même si l'agent qui l'occupe n'y exerce pas forcément.

M. Bouquard fait part de l'inquiétude des utilisateurs de proximité.

M. Gabette indique que la nouvelle organisation prévoit la mise en place d'un contrat de service qui garantira les services aux utilisateurs.

Mme Robert regrette que les conclusions des groupes de travail n'aient pas été communiquées aux informaticiens des composantes. Elle pense que l'organisation adoptée permettra un meilleur service pour la communauté universitaire.

Le Conseil approuve par 15 voix pour et 2 abstentions la réorganisation des services informatiques.

3 – Création d'un service facturier

Mme Laumonier présente le projet de création d'un centre de traitement unique des factures, en précisant qu'à ce jour, 70% des établissements universitaires ont mis en place ce type de service. Cette réorganisation vise trois objectifs majeurs :

- éviter les contrôles redondants ;
- s'assurer du respect du délai global de paiement (30 jours), faute de quoi l'établissement est obligé, de droit, de payer des intérêts moratoires ;
- se mettre en ordre de marche pour la GBCP, qui s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2017.

Un groupe de travail de 12 personnes a été constitué pour aboutir au projet tel que présenté, et une procédure de conduite du changement a été mise en place pour accompagner les personnels concernés, ceux des antennes financières de la recherche et des services centraux et communs. Le démarrage de cette nouvelle organisation est prévu le 1^{er} octobre 2015.

M. Wolf rappelle brièvement les arguments qu'il a développés lors du comité technique du 25 juin 2015 au sujet de cette création. Il demande que le comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) soit saisi afin d'étudier la prévention des risques psychosociaux induits par cette réorganisation.

M. le Président donne l'assurance que le CHSCT sera saisi de ce projet. Par ailleurs, un bilan sera effectué après une année de fonctionnement avant toute extension de cette organisation aux composantes.

Le Conseil approuve à l'unanimité la création du service facturier.

4 – Concession de logement

M. Gabette indique qu'un changement de gardien est survenu à l'UFR droit, économie et sciences sociales. Il convient donc d'attribuer une concession de logement à ce nouveau gardien (cf. P. J.).

Le Conseil approuve à l'unanimité une concession de logement.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

1 – Compte rendu de la commission de la recherche du 26 mai 2015

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) de cette séance de la commission recherche (CR).

La CR a été informée sur :

- les futures écoles doctorales au sein de la COMUE ;
- l'appel à projets d'initiative académique.

- le projet ISITE ;
- l'élection de la commission consultative des doctorants ;
- le contrat de plan Etat-Région ;
- l'avenir des relations avec le Commissariat à l'énergie atomique.

La CR a entendu la présentation du projet d'une nouvelle équipe commune avec l'Université de Nantes, équipe visant l'obtention du label INSERM.

La CR a approuvé :

- la répartition des crédits de l'appel à projet « petits équipements » ;
- les éléments d'évaluation et les priorités proposées par le groupe de travail de l'appel à projet de recherche « initiative académique 2015 ».

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CR du 26 mai 2015.

2 – Compte rendu de la commission de la recherche du 30 juin 2015

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) de cette séance de la CR.

La CR a été informée :

- du résultat de l'élection de la commission consultative des doctorants et a désigné ses représentants au sein de cette commission ;
- des raisons pour lesquelles la COMUE a reçu un avis négatif à l'appel à projet ISITE et les perspectives en cas de nouvel appel d'offre.

La CR a réfléchi sur le rôle de sa commission permanente.

La CR a approuvé l'augmentation du budget de la cellule d'initiation aux métiers de l'enseignement supérieur.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CR du 30 juin 2015.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

1 – Compte rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 juin 2015.

Mmes Imbault et Delaunay présentent le compte rendu (cf. P.J.).

La CFVU a été informée sur :

- les préconisations du groupe de travail « handicap » ;
- le formulaire commun de demande de subvention.

La CFVU a approuvé :

- des modifications de diplômes et de modalités de contrôle des connaissances ;
- les propositions d'unités d'enseignement d'ouverture pour 2015-2016 ;
- des conventions de relations internationales avec :
 - o East Carolina University (Etats-Unis) ;
 - o Ruhr-Universität Bochum (Allemagne) ;
 - o IGA Casablanca (Maroc) ;
 - o Université Saint-Joseph Beyrouth (Liban) ;
 - o Instituto Internacional de educação Rio de Janeiro (Brésil) ;
 - o Universités de Gand et Bruxelles (Belgique), de Leyde (Pays-Bas) et de Bologne (Italie) ;
- des conventions avec :
 - o le lycée Voltaire d'Orléans ;
 - o l'Association « Les Halles de Rabelais » ;

- le compte rendu de la commission FSDIE du 28 mai 2015.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CFVU du 25 juin 2015.

2 – Convention avec l'Université de Murcie (Espagne)

Vu l'urgence, M. Giacometti présente cette convention de double diplôme (cf. P.J.) qui n'avait pu être soumise à la CFVU en raison de difficultés aujourd'hui résolues.

M. le Président souligne que nous avons l'habitude de ce type de convention de double diplôme.

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention.

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Nomination du médiateur de l'Université

M. le Président indique que Mme Marie-Claire Trollé a démissionné, pour raisons personnelles, des fonctions de médiatrice de l'Université qu'elle occupait depuis environ 2 ans. Il tient à lui exprimer les remerciements de toute la communauté universitaire pour son investissement dans ces fonctions dont l'utilité n'est plus à démontrer. Il propose pour la remplacer, à dater du 1^{er} septembre prochain, la nomination de M. Christian Garbar, professeur de droit public et ancien directeur de l'UFR droit, économie et sciences sociales, qui part en retraite.

Mme Delaunay indique que les médiateurs sont généralement nommés pour un terme fixe, ce qui leur confère une complète liberté face à l'institution.

M. le Président est d'accord pour fixer un terme à ce mandat. Puisque les deux premiers médiateurs ont exercé pendant environ 2 ans, il propose un mandat de 2 ans, renouvelable.

Le Conseil approuve à l'unanimité la nomination, à dater du 1^{er} septembre 2015, de M. Christian GARBAR en tant que médiateur de l'Université pour une période de 2 ans, renouvelable.

2 – Annexe aux statuts de l'Université

M. le Président rappelle que l'annexe aux statuts présentée à la précédente séance était erronée. La présente annexe (cf. P.J.) prend en compte un certain nombre de créations, suppressions ou modifications survenues dans les instances de l'Université.

Le Conseil approuve par 9 voix pour et 2 refus de vote les annexes aux statuts de l'Université.

3 – Statuts du Centre universitaire d'enseignement du français pour étudiants étrangers

M. Giacometti indique que le Centre universitaire d'enseignement du français aux étudiants étrangers (CUEFEE) sera évalué et labellisé prochainement. Cette opération nécessite que le CUEFEE dispose de statuts (cf. P.J.) précisant ses missions, son organisation et son fonctionnement.

Le Conseil approuve à l'unanimité les statuts du CUEFEE.

4 – Convention cadre Centre Val de Loire Université pour la concertation et la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Centre Val de Loire.

M. le Président souligne que, même après la disparition prochaine de la COMUE Centre-Val de Loire Université, il serait utile de pouvoir continuer à disposer d'instances communes. C'est l'objet de la convention soumise au conseil (cf. P.J.). Il convient de noter que toutes les actions sont financées par la Région Centre-Val de Loire, qui affecte à cette structure un poste de délégué général.

MM. Giacometti et Lesigne apportent au texte des modifications de pure forme. Il est proposé de remplacer :

« Sous réserve des disponibilités budgétaires, la Région Centre-Val de Loire poursuivra le financement des postes mutualisés entre les universités et le Studium au sein des centres de mobilité »

par :

« Sous réserve des disponibilités budgétaires, la Région Centre-Val de Loire poursuivra le financement des deux postes mutualisés entre le Studium et les centres de service Euraxess portés par les deux universités. »

ainsi que d'ajouter :

« Ces centres de services contribuent à l'attractivité scientifique de la région Centre-Val de Loire et à son rayonnement à l'international, en offrant notamment une assistance personnalisée aux chercheurs internationaux. »

Le conseil approuve à l'unanimité la convention cadre Centre Val de Loire Université pour la concertation et la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Centre Val de Loire, telle que modifiée en séance.

Immobilier

Dossier immobilier pour la réfection du site Jean-Luthier

M. le Président demande au conseil d'approuver le dossier pour la réfection du clos du site Jean-Luthier (cf. P. J.). Cette opération s'élève à 12,5 M €, dont 1,5 M € sont issus du CPER 2007-2013 et 11 M € inscrits au CPER 2014-2020. L'approbation formelle du dossier va permettre de lancer les appels d'offres de travaux.

Le conseil approuve à l'unanimité le dossier immobilier pour la réfection du site Jean-Luthier.

*

QUESTIONS DIVERSES

1 – Statuts de l'association garagErasmus for Tours

M. Giacometti propose la création à Tours de cette association européenne qui vise à mettre en place un réseau de diplômés ayant effectué un séjour Erasmus au cours de leurs études (cf. P. J.). La Ville de Tours et la Chambre de commerce et d'industrie d'Indre-et-Loire seront membres de l'association qui pourrait s'appeler localement GE4Tours. Sa première action pourrait être une conférence sur le thème « Partir travailler en Europe, pourquoi et comment ? » lors de la semaine de l'insertion professionnelle.

2 – Accord cadre 2015-2018 avec le conseil régional Centre-Val de Loire et l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le financement d'un équivalent temps plein de formateur coordinateur au sein de l'Ecole d'orthophonie

M. le Président indique que la région Centre-Val de Loire est déficitaire dans le domaine des orthophonistes, comme dans beaucoup d'autres secteurs médicaux et paramédicaux. C'est pourquoi le Conseil régional et l'Agence régionale de santé demandent à l'Université d'accroître ses effectifs dans ce qui constitue la seule formation régionale en orthophonie. Pour y contribuer, ils proposent de financer pendant 4 ans un équivalent temps plein de formateur coordinateur au sein de l'Ecole d'orthophonie de l'UFR médecine.

Le conseil approuve à l'unanimité l'accord-cadre.

3 – Calendrier institutionnel 2015-2016

M. le Président commente le calendrier institutionnel 2015-2016.

M. le Président annonce ensuite le départ de M. Gabette, qui quitte ses fonctions de directeur général des services pour celle de directeur de cabinet du président du conseil départemental. Il lui rend hommage pour sa compétence et ses qualités humaines.

M. Gabette remercie le président, les membres de son équipe et ceux du conseil d'administration.

M. le Président salue aussi le départ à la retraite de M. Houpert qui a siégé au conseil scientifique, puis pendant deux mandats au conseil d'administration.

M. Houpert fait part du plaisir qu'il a eu à travailler dans le cadre d'une équipe qui a toujours privilégié l'intérêt général.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h 45.

A Tours, le 7 juillet 2015

Le Président,

Loïc VAILLANT

P. J. : 16.